

Voici ce que disent Louis
GILLE, Alphonse OOMS et Paul
DELANDSHEERE dans **Cinquante mois**
d'occupation allemande (Volume 2 : 1916) du

VENDREDI 7 JANVIER 1916

M. Albert Dewit, libraire-éditeur, est expédié en Allemagne aujourd'hui. Le début de l'affaire remonte au 23 septembre dernier. Ce jour-là, les Allemands firent irruption en sa librairie, rue Royale puis en son domicile privé, puis en ses magasins de la rue de l'Activité. Après plusieurs heures de recherches, ils l'emmenèrent à la « *Kommandantur* », ainsi que Mademoiselle Dewit, sa soeur, et tout son personnel. Ils emportèrent aussi les clefs. Le gouvernement général croyait être là sur une bonne piste : la maison Dewit a la réputation d'être la librairie du cardinal, des Jésuites, des grands collèges, bref un centre de diffusion des publications catholiques. De là à conclure qu'elle héberge la **Libre Belgique**, il n'y avait pour la « *polizei* » allemande qu'un pas. Elle ne s'est pas trompée (des espionnes, d'ailleurs, l'ont mise sur le chemin) en supposant que la librairie Dewit est un arsenal d'où sortent depuis un an de grandes quantités de brochures et de livres non censurés, depuis les lettres pastorales de Monseigneur Mercier jusqu'à l'ouvrage de Waxweiler, aux études du

baron Beyens, au *King's Albert Book*, à *J'accuse* au *Nécrologe dinantais*, etc. (1).

C'était, du reste, depuis le début de la guerre et jusqu'au moment de l'arrestation de M. Dewit, une curieuse maison que cette librairie. Sous ses dehors rassurants et ses enseignes de tout repos : « *sciences philosophiques, religieuses, etc.* », elle était devenue une maison de guerre. C'est là, dans les arrière-salles, que des habitués venaient lire le *Times*, le *Temps*, l'*Indépendance* de Londres, la *Revue des Deux Mondes* ; c'est là qu'arrivaient, d'un peu partout des paquets de « *Mot du soldat* » et de là qu'ils repartaient par des voies mystérieuses et sûres vers la Hollande.

Quand les policiers eurent fait maison nette et écarté tout témoin de leurs faits et gestes ultérieurs, ils revinrent s'installer dans les magasins et y fouillèrent tout pendant dix jours.

L'instruction de cette affaire a été conduite d'une manière particulièrement cruelle. On avait arrêté M. Dewit le lendemain de la naissance de son dernier bébé et on le priva alors de nouvelles de sa famille en le gardant durant six semaines dans un secret aussi absolu qu'inhumain. Les enquêteurs se servirent de l'événement de famille survenu chez M. Dewit pour essayer d'arracher des aveux à leur prévenu. Ils lui dirent, alors qu'il n'en était rien, que sa femme était devenue très

gravement malade, qu'ils avaient dû cependant l'arrêter également aux fins d'enquête puisqu'il refusait de parler, qu'elle était là dans la prison. La nuit, dans une cellule voisine, une femme, stylée par les magistrats instructeurs, poussait des gémissements, et M. Dewit tendait l'oreille, croyant entendre la voix de sa femme.

Aux interrogatoires toujours, revenait ce propos qui trahissait le secret et ardent désir de l'autorité allemande :

- *Dites-nous que c'est le cardinal de Malines qui vous a poussé à faire ce que vous avez fait et nous serons indulgents ; nous donnerons aussitôt, l'ordre de rouvrir votre magasin.*

On lui dit aussi :

- *Ne croyez pas que ce délit soit mince ! Sans ces publications clandestines qui sont sorties par douzaines de mille de votre maison et d'autres et qu'on se passait, de main en main, jusqu'aux extrémités du pays, l'apaisement des esprits se serait fait ici depuis longtemps. Le peuple belge est bon enfant, pas rancunier ; nous aurions rapidement fait bon ménage avec lui ; mais ces brochures prohibées ont constamment retourné le fer dans la plaie et tenu la blessure ouverte. Voilà pourquoi, dans la Belgique occupée, l'exaltation anti-allemande des esprits est toujours aussi vive que le premier jour de la guerre.*

Malheureusement, cela est sans remède ! C'est un crime ! Et nous savons bien qui vous a instigué : ce sont, vos « théologues » (sic), vos « sales prêtres » !

Le 24 décembre, après trois mois d'incarcération préventive, de mise au secret et de tortures morales quotidiennement renouvelées, M. Dewit a été condamné à deux années et un mois d'emprisonnement cellulaire en Allemagne et 3.000 marks d'amende « à payer dans les dix jours à la caisse de l'armée de campagne ».

Ce matin, à l'heure où l'on sait que la voiture cellulaire doit passer rue Royale pour conduire le prisonnier à la gare du Nord, les étalages de la librairie Dewit ont un aspect plus patriotique encore qu'à l'ordinaire. C'est un feu d'artifice (le livres de Kurth, de Pirenne, de Mercier, de Carton de Wiart, d'autres encore; sur l'histoire de Belgique, la nationalité belge, la piété patriotique, les vertus de la race et les splendeurs du sol natal.

Aux clients qui s'extasient, les employés donnent cette jolie explication :

- C'est notre manière d'adresser un dernier salut au patron, au moment où il part en exil.

(1) Au moment où M. Dewit fut arrêté, le nombre des exemplaires de publications clandestines sortis de sa librairie s'élevait à 110.000.